

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023
PROCES VERBAL**

L'An deux mille vingt-trois, le 24 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 avril 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Jean-Michel BOCHATON.

POUVOIRS : Agnès PAGES à Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET à Jean-Michel BOCHATON Claude ILLY à Pierre TRAPIER.

EXCUSÉE : Sandrine AUGIER

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

1- Compte financier unique - Exercice 2022 - Budget principal et budgets annexes - Nomenclature M57 - (Rapporteur : S. BROT)

Pour mémoire, la Ville de Portes-lès-Valence s'est portée volontaire pour mettre en œuvre le Compte Financier Unique (CFU) : une convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique a été signée, à cet effet, le 05 octobre 2021, entre la Ville de Portes-lès-Valence et les Services de l'État.

Les résultats de notre Commune, pour l'exercice 2022, s'établissent selon les tableaux ci-après :

Budget Principal (M57)

BUDGET PRINCIPAL (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	2 615 557,40 €	3 030 493,00 €	-414 935,60 €
<i>Excédent N-1</i>		-323 593,58 €	-323 593,58 €
Total de la Section d'Investissement			-738 529,18 €
Solde des Restes à Réaliser	214 350,00 €	562 721,89 €	-348 371,89 €
Besoin de financement			-1 086 901,07 €
Couverture du besoin de fonctionnement			-1 086 901,07 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	11 139 701,08 €	10 148 269,82 €	991 431,26 €
<i>Excédent N-1</i>		3 306 094,78 €	3 306 094,78 €
Total de la section de Fonctionnement			4 297 526,04 €
Report de l'excédent de financement (002)			3 210 624,97 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			3 210 624,97 €

Budget Opérations Économiques (M57)

BUDGET OPERATIONS ECONOMIQUES (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	31 679,14 €	47 295,11 €	-15 615,97 €
<i>Excédent N-1</i>	80 971,79 €		80 971,79 €
Total de la Section d'Investissement			65 355,82 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	277 164,15 €	239 941,47 €	37 222,68 €
<i>Excédent N-1</i>	41 972,02 €		41 972,02 €
Total de la section de Fonctionnement			79 194,70 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			79 194,70 €

Budget Les Chênes (M57)

BUDGET LES CHENES (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Excédent N-1</i>	172 827,54 €		172 827,54 €
Total de la Section d'Investissement			172 827,54 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Excédent N-1</i>	510 385,47 €		510 385,47 €
Total de la section de Fonctionnement			510 385,47 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			510 385,47 €

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les résultats du "Compte Financier Unique" de l'exercice 2022 et les mouvements d'ordre réalisés au cours de cette même année. Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et ce du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Madame BROT présente le CFU au Conseil Municipal et rappelle que ce compte financier se substitue au compte administratif et au compte de gestion de la nomenclature M14.

Pour **Pierre TRAPIER** et le groupe Portes Citoyenne, le CFU reflétant les choix de la municipalité, ils ne voteront ni le CFU, ni les affectations de résultats sur l'ensemble des budgets. Il rappelle que la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la baisse de l'autofinancement, sont autant de signaux d'alerte devant inciter à la prudence, notamment en matière d'investissement, en concentrant les choix budgétaires sur les besoins de la population, comme l'accès à l'offre de soins.

Madame le Maire explique que le CFU est obligatoire pour les collectivités qui appliquent la norme M57 et que la commune de Portes-lès-Valence a pu être éligible à l'expérimentation par la qualité de sa gestion financière. La situation financière de la collectivité reste saine et la baisse de l'autofinancement reste liée au désengagement constant de l'État au niveau des dotations (la DGF 2023 baisse encore à 119 750 € et la DSU progresse peu à 300 058 €) et à une inflation conjoncturelle importante sur l'énergie et l'ensemble de nos achats. La hausse de la fiscalité repose sur ces deux facteurs et permet de maintenir à la fois le niveau de service public sur la commune et le niveau d'investissement nécessaire à son développement.

Vote :

Approbation par 25 voix pour, 6 voix contre (Groupe « Portes citoyenne » et Claude Illy), Madame de Maire n'ayant pas pris part au vote.

2.1- Budget principal - Affectation du résultat - (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal est appelé à voter l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (A)	991 431.26 €
Résultat antérieur reporté (B)	3 306 094.78 €
Résultat à affecter (C = A + B)	4 297 526.04 €

Résultat de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice (D)	- 414 935.60 €
Résultat antérieur reporté (E)	- 323 593.58 €
Résultat de la section (F = D + E)	- 738 529.18 €

Solde des Restes à réaliser (G) - 348 371.89 €

Besoin de financement (H = F + G) - 1 086 901.07 €

Couverture du besoin de financement (1068 = H) 1 086 901.07

Report de l'excédent de financement (002 = C – H) 3 210 624.97 €

Vote :

Approbation par 26 voix pour, 6 voix contre (Groupe « Portes citoyenne » et Claude Illy).

2.2- Budget Opérations Économiques - Affectation du résultat - (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal est appelé à inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, la somme de **79 194,70 €**.

Vote :

Approbation par 26 voix pour, 6 voix contre (Groupe « Portes citoyenne » et Claude Illy).

2.3- Budget Les Chênes - Affectation du résultat - (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal est appelé à inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, la somme de **510 385,47 €**.

Vote :

Approbation par 26 voix pour, 6 voix contre (Groupe « Portes citoyenne » et Claude Illy).

3- Budget principal - Décision modificative n°1 - (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal est appelé se prononcer sur la décision modificative décrite ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - État et établissements nationaux	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13918-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-9710-211 : GROUPES SCOLAIRES	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-9710-211 : GROUPES SCOLAIRES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	20.00 €	0.00 €	20.00 €
R-1328-020 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 700.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 700.00 €
D-2031-1801A-321 : EQUIPEMENTS PUBLICS AUREATS	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-2021A-518 : CREATION ARBORETUM	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-2802-020 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2088-01 : Autres immobilisations incorporelles	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	41 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-2802-020 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-1502-11 : SECURITE ET CAMERAS	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-2802-020 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-1502-11 : SECURITE ET CAMERAS	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-2022-024 : SALLES MUNICIPALES	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-1502-11 : SECURITE ET CAMERAS	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-2022-024 : SALLES MUNICIPALES	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	21 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-1801A-321 : EQUIPEMENTS PUBLICS AUREATS	48 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2022-024 : SALLES MUNICIPALES	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2022-4238 : SALLES MUNICIPALES	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2207-024 : ESPACE ASSOCIATIF	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-325 : Constructions (en cours)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1502-11 : SECURITE ET CAMERAS	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2021A-518 : CREATION ARBORETUM	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2022-4238 : SALLES MUNICIPALES	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2302-331 : CENTRE DE LOISIR	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-1801A-321 : EQUIPEMENTS PUBLICS AUREATS	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	66 400.00 €	68 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	68 800.00 €	134 520.00 €	0.00 €	65 720.00 €
Total Général		65 720.00 €		65 720.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Vote :

Approbation par 26 voix pour, 6 voix contre (Groupe « Portes citoyenne » et Claude Illy).

4- École de musique intercommunale. Complément de subvention - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Suite à une omission dans la demande présentée par l'école de musique intercommunale et validée en séance du 6 février 2023, il convient d'attribuer une subvention complémentaire de 295 € correspondant à un effectif supplémentaire au quotient A proratisé sur 15 semaines.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

5- AEP Jeunesses et Familles – Subvention exceptionnelle - (Rapporteur : Stéphanie HOUSET)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis 70 ans, l'association AEP Jeunesses et Familles organise des séjours en colonies de vacances au domaine de Vabre à Boulc-en-Diois.

Suite à la crise sanitaire, l'association a obtenu l'accord de la CAF et de Jeunesse et Sports pour relancer l'activité avec un contingent en juillet 2022 de 50 jeunes et un accompagnement de la collectivité pour les frais de transport.

Malgré la réussite de l'opération du séjour en 2022, la situation n'est pas revenue au niveau avant COVID et nécessite toujours une aide au financement pour laquelle l'association sollicite la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt pour les jeunes portois, de l'activité de l'association, le Conseil Municipal est appelé à allouer une subvention de 1 480 € correspondant à la prise en charge du transport des jeunes.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

6- Dénomination impasse Françoise Dolto - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant un permis d'aménager avec une voie débouchant sur la rue Jean Macé, entre les parcelles AO0177 et AO0175 et AO0176.

Madame le Maire propose que cette voie soit dénommée « **Impasse Françoise Dolto** ».

Cette nouvelle dénomination de voie permettra l'attribution d'une numérotation de rue à chaque maison et facilitera ainsi la distribution du courrier, la livraison des colis et surtout l'arrivée des secours aux différentes constructions.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

7- Dénomination impasse des Oliviers - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant diverses maisons au Sud de l'allée Fleurie et débouchant sur la route de Beauvallon, qui ont toutes la même adresse postale.

Madame le Maire propose que cette voie soit dénommée « **Impasse des Oliviers** ».

Cette nouvelle dénomination de voie permettra l'attribution d'une numérotation de rue à chaque maison et facilitera ainsi la distribution du courrier, la livraison des colis et surtout l'arrivée des secours aux différentes constructions.

Approbation par 32 voix pour.

8- Dénomination impasse Plein Sud - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant l'ancien lotissement Plein Sud, afin de revoir la numérotation de rue et alimenter la base d'adressage nationale, sur la parcelle AT0321.

En effet, pour l'instant, les résidents utilisent à la fois les dénominations « lotissement Plein Sud » et « rue Descartes ». Madame le Maire propose donc que cette voie soit dénommée exclusivement « **Impasse Plein Sud** ».

Cette nouvelle dénomination de voie permettra l'attribution d'une numérotation de rue à chaque maison et facilitera ainsi la distribution du courrier, la livraison des colis et surtout l'arrivée des secours aux différentes constructions.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

9- Dénomination allée Champs Fleuris - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant les maisons situées sur les parcelles A00297, A00295, A00294 et A0300 à A0302 afin de revoir la numérotation de rue et alimenter la base d'adressage nationale. En effet, pour l'instant, les résidents utilisent à la fois les dénominations « allée Champs Fleuris » et « rue Descartes ».

Madame le Maire propose donc que cette voie soit dénommée exclusivement « **Allée Champs Fleuris** ».

Cette nouvelle dénomination de voie permettra l'attribution d'une numérotation de rue à chaque maison et facilitera ainsi la distribution du courrier, la livraison des colis et surtout l'arrivée des secours aux différentes constructions.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

10- Reprise de la voirie Hameau du Peyrollet - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire est saisie d'une demande des riverains sollicitant la reprise effective de la voirie du « *Hameau du Peyrollet* ». Cette délibération vient en complément de celle prise en date du 22/11/1993, entérinant la décision d'intégration au domaine public. Depuis lors, les références cadastrales à intégrer dans le domaine public communal doivent être précisées. Les parcelles à intégrer dans le domaine communal sont donc les parcelles AL0462 et AL0464.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'intégration de cette voirie et des espaces communs y afférant, dans le domaine public communal de Portes-lès-Valence, ainsi que l'entretien des espaces verts par la commune.

Le Conseil Municipal est appelé à donner pouvoir à Madame le Maire afin de lancer les procédures requises pour classer les parcelles concernées dans la voirie communale.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

11- Cession parcelle Centre-Ville - (Rapporteur : G. GIRARD)

Comme suite à la délibération de principe, approuvée en séance du 6 février 2023, il est proposé au Conseil Municipal de céder une partie de la parcelle AN 391, parcelle supportant le Gymnase Delaune, pour environ 2370 m².

Cette cession se réaliserait au profit de la Société pour le Développement de l'Habitat (SDH) qui a pour projet la construction d'une résidence de 26 logements sur environ 800 m² de surface commerciale, le bâti correspondant approximativement à l'emprise du gymnase.

L'offre d'achat de la société SDH est de 660 000 €, correspondant à la fourchette haute de l'estimation du service France Domaine, qui en date du 20 février 2023, évaluait la valeur du tènement à 600 000 € avec une marge de négociation de 10%.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Jean-Michel BOCHATON indique qu'il ne peut voter cette délibération en l'état, comme celle du Conseil Municipal précédent. S'il n'y a pas d'observation sur le prix de cession, il se questionne sur la gestion de cet ensemble dans le futur et la prise en compte du transfert des activités du centre commercial dans les nouveaux locaux.

Pour **Madame le Maire**, certains commerçants qui souhaitaient partir sont déjà partis ou sur le départ. Il fallait donc agir vite pour donner un signal, et dans la mesure du possible laisser faire les professionnels.

Pour la restructuration du bâtiment lui-même, cela fera l'objet d'une étude spécifique.

Jean Michel BOCHATON n'est pas contre le développement. Par contre, il considère qu'au prix du marché, certains commerçants ne pourront peut-être pas suivre et qu'il appartient à la collectivité de développer une stratégie pour conserver de l'activité commerciale en centre-ville. Il souhaite faire bénéficier de son expérience en la matière au sein d'une commission municipale dédiée à cet effet.

Antonin KOSZULINSKI précise qu'avant que le projet ne sorte de terre, il y aura d'autres discussions en commission ou en Conseil Municipal.

Vote :

Approbation par 26 voix pour, 6 voix contre (Groupe « Portes citoyenne » et Claude Illy).

12- Modification tableau du personnel - (Rapporteur : S. BROT)

Madame le Maire propose la modification du tableau du personnel à compter du 1^{er} juin 2023 comme suit :

- Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de police municipale suite à un départ en retraite.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

13 - Police municipale – Indemnité spéciale mensuelle de fonction - (Rapporteur : S. BROT)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les agents relevant de la filière police municipale bénéficient de l'indemnité spéciale de fonction, versée mensuellement et calculée en appliquant un taux individuel au montant mensuel du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension. Il convient d'actualiser le taux maximum fixé pour les cadres d'emplois relevant de la catégorie B et C de la filière police :

Cadres d'emplois

- Agent de police municipale : pour les grades de gardien-brigadier et brigadier-chef principal, le taux individuel maximum est fixé à 20%.
- Chef de service de police municipale : pour les grades de chef de service de police municipale le taux individuel maximum est fixé à 22% jusqu'au 2^{ème} échelon inclus puis à 30% à compter du 3^{ème} échelon. Pour les grades de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe et chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe le taux individuel maximum est fixé à 30%.

Le Conseil Municipal est appelé à valider l'actualisation des taux telle que proposée ci-dessus.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

14- Accroissement saisonnier d'activité - (Rapporteur : S. BROT)

En raison de périodes de surcroît d'activité, certains services de la collectivité ont des besoins saisonniers en matière de personnel :

Afin de faire face à ces besoins, il est proposé de créer :

- 4 emplois dans le cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 1 emploi dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Vote :

Approbation par 32 voix pour.

15- Rapport social unique 2021 - (Rapporteur : S. BROT)

La synthèse du rapport social unique 2021 est transmis pour information.

16- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.

Exercice du droit de préemption :

N°	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
23/14	1322 avenue Président Salvador Allende	AD 0025	Non Préemption
23/20	440 rue Marcel Champion	AV 0213	Non Préemption
23/21	8 rue Irène et Frédéric Joliot Curie	AO 0058	Non Préemption
23/24	15 rue Victor Hugo	AO 0091, AO 0087	Non Préemption
23/25	15 rue Jacques Chirac	AK 0307	Non Préemption
23/29	9 lotissement les Étamines	AO 0249	Non Préemption
23/30	114 rue Jean Jaurès	AN 0205	Non Préemption
23/31	172 rue Jean Jaurès	AT 0313	Non Préemption
23/32	645 Av Charles De Gaulle	AV 0112	Non Préemption
23/33	2 Bis rue Louis Pasteur	AN 0146	Non Préemption
23/34	47 rue Émile Zola	AP 0227	Non Préemption
23/35	15 rue George Sand	AO 0133	Non Préemption
23/36	14 impasse des Sapins	ZC 0394	Non Préemption
23/37	54 allée de l'Orée du Bois	AS 0203, AS 0212p, AS 0213p, AS 0187p, AS 0197p, AS 0216p	Non Préemption
23/41	38 rue Jean-Jacques Rousseau	AY 0095, AY 0096, AY 0094	Non Préemption
23/44	18 rue Danièle Casanova	AT0030p, AT0029p	Non Préemption
23/45	44 rue Jean-Jacques Rousseau	AY 0240	Non Préemption
23/46	12, 12 bis rue Charles Doucet	AL 0418, AL 0420p	Non Préemption

Délivrance, reprise concession de cimetière :

N°23/12 : Renouvellement case 6A cimetière n°3, pour une durée de 15 ans.

N°23/13 : Concession du terrain n°256, cimetière n°4 pour une durée de 30 ans.

N°23/16 : Renouvellement case de columbarium N°B6, cimetière n°4, pour une durée de 15 ans.

N°23/19 : Renouvellement case de columbarium n°5D cimetière n°3 pour une durée de 15 ans.

N°23/23 : Renouvellement case de columbarium n°3D pour une durée de 15 ans.
N°23/27 : Concession double terrain n°269-271, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.
N°23/38 : Concession case de columbarium n° E33, cimetière n°4, pour une durée de 15 ans.
N°23/39 : Concession terrain n°219, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.
N°23/42 : Concession terrain n°212, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.
N°23/43 : Renouvellement concession n°28, cimetière n° 3 pour une durée de 30 ans.
N°23/47 : Renouvellement case de columbarium n° 6D, cimetière n°3 pour une durée de 15 ans.
N°23/48 : Concession case de columbarium n° E24, cimetière n°4, pour une durée de 15 ans.

Marchés publics / contrat :

N°23/15 : Signature d'un contrat de télésurveillance et télémaintenance des alarmes intrusion avec la société ADS Protection pour un montant annuel de 10 260 € HT pour 16 sites pour une durée de 3 ans.
N°23/18 : Signature d'un marché pour l'aménagement d'un arboretum : travaux de terrassements et de soutènements avec la société ENTREPRISE 26 pour un montant de 97 191,64 € HT.
N°23/22 : Signature avenant n°1 au lot n° 1 : terrassement / gros œuvre du marché de travaux "construction d'un gymnase de catégorie C" avec la société CUYNAT pour un montant de 87 479,10 € HT.
N°23/28 : Signature d'un contrat d'entretien de la balayeuse RAVO avec la société Mathieu pour un montant annuel de 5 809,20 € TTC pour une durée de 3 ans.
N°23/50 : Signature d'une convention pour la réalisation d'une formation "Avancement de grade et promotion interne" avec le Centre de Gestion de la Drôme pour un montant de 160 euros (80 euros par participants)

Actions en justice :

N°23/17 : Constitution partie civile dans le cadre de violences contre personne dépositaire de l'autorité publique, désignation d'un avocat pour représentation lors d'une audience et fixation des honoraires à 720 € TTC.
N°23/26 : Désignation de Maître GABET pour réaliser une inscription d'hypothèque provisoire dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune à l'Allexoise pour un montant de 1 911,00 €.

Demande de subvention :

N°23/40 : Demande de subvention pour la réalisation des abords du gymnase auprès du Conseil Départemental pour un montant de 280 939 €.

Règlement de sinistre :

N°23/49 : Encaissement chèque Pilliot assurance d'un montant de 720 euros pour remboursement des frais d'avocat pour représentation de la commune dans l'affaire de violence contre une personne dépositaire de l'autorité publique le 28 janvier 2023.

Acquisitions :

N°23/51 : Encaissement chèque de la SARL Nota Bene d'un montant de 126,22 euros pour solde de l'opération d'achat terrain Barral.

Geneviève GIRARD,

Maire.

Jean-Louis SAINT CLAIR

Secrétaire de Séance.